



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande figurant dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 11 juin 2015 (S/PRST/2015/12), par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera le compte rendu des principaux faits survenus sur le plan politique et sur celui de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale depuis mon rapport précédent, daté du 28 novembre 2016 (S/2016/996), ainsi que des progrès accomplis par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat et de l'action menée pour appliquer la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et à remédier aux effets de ses activités (voir S/2012/481).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux en matière de politique, de paix et de sécurité

2. Les tensions lors des processus électoraux contestés ont continué d'avoir des répercussions sur la sous-région, ces effets ayant dans certains cas été atténués par des tentatives visant à promouvoir le dialogue entre les gouvernements et les groupes d'opposition. Les problèmes économiques et sociaux ont aggravé les griefs politiques qui prévalaient dans plusieurs endroits. Malgré l'action régionale de lutte contre Boko Haram, la poursuite des violences a aggravé la crise humanitaire et le déficit de développement dans la région du bassin du lac Tchad. La visite du Conseil de sécurité sur le terrain du 2 au 7 mars a permis de faire le bilan de la situation et de faire prendre conscience de la crise. La visite a abouti à l'adoption de la résolution 2349 le 31 mars 2017. Par ailleurs, les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour lutter contre la LRA se sont poursuivis, de même que les efforts visant à reconfigurer la Force régionale d'intervention de l'Union africaine à la suite du retrait des États-Unis, de l'Ouganda et des forces sud-soudanaises.

3. Un ralentissement économique a contribué aux tensions politiques et sociales, provoquant dans certains pays des grèves face aux mesures d'austérité et aux retards



de paiement des salaires. Le 23 décembre 2016, un sommet extraordinaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale s'est tenu à Yaoundé sur la situation économique et financière des États membres touchés par la baisse des prix mondiaux des matières premières, en particulier du pétrole. Le sommet a abouti à l'adoption d'une série de mesures de résilience économique et à la décision d'accélérer les efforts en vue de promouvoir la libre circulation des personnes et des biens. Le 17 février, lors de la 13^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEMAC, qui s'est tenue à Djobloho (République de Guinée équatoriale), les participants ont évalué l'état de la mise en œuvre du programme de réforme des affaires économiques et financières, lancé lors du sommet de Yaoundé, et échangé des vues sur la libre circulation des personnes.

4. L'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité en vue d'assurer la participation effective des femmes à la prise de décisions demeure problématique dans la sous-région. Certaines évolutions positives ont été observées, notamment la mobilisation de réseaux de femmes et la création d'une plateforme régionale de femmes concernant les femmes et la paix et la sécurité, mais il faut clairement accomplir davantage à cet égard.

5. Le 21 février, j'ai nommé François Louncény Fall mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

6. Après que le Président angolais, José Eduardo dos Santos, a annoncé, le 3 février, ne pas se représenter aux élections, le parti *Movimento Popular de Libertação de Angola* au pouvoir a confirmé que le Ministre de la défense, João Lourenço et le Ministre de l'Administration territoriale, Bornito de Sousa, seraient les candidats du parti pour les postes de Président et Vice-Président pour les élections d'août 2017. Le parti d'opposition *União Nacional para a Independência Total de Angola* a annoncé le 21 février qu'il n'entrerait dans aucune coalition électorale avec d'autres partis d'opposition. Dans le même temps, le processus d'inscription des électeurs s'est achevé et environ 9 millions d'électeurs se sont inscrits, dont 2 millions pour la première fois.

7. En République du Cameroun, les troubles sociaux ont perduré dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest au sujet de l'imposition de la langue française dans le secteur judiciaire, le secteur de l'éducation et dans d'autres secteurs. Si les premières vagues de protestations fin 2016 concernaient les revendications formulées par des syndicats représentant les avocats et les enseignants, par la suite les accusations ont aussi porté sur la discrimination politique et économique de la population anglophone, qui a marqué l'histoire du pays. De nombreux affrontements avec les forces de sécurité se sont produits, des grèves générales (villes fantômes) se sont poursuivies, des militants anglophones ont été arrêtés et une panne générale d'Internet a touché les deux régions (du 17 janvier au 20 avril).

8. Les efforts du Gouvernement pour apaiser d'emblée les tensions ont échoué. Le 17 janvier, il a interdit les activités de Cameroon Anglophone Civil Society Consortium (CACSC) ainsi que celles du mouvement séparatiste, le Southern Cameroons National Council, les accusant de mener des actions contraires à la Constitution et de chercher à saper la sécurité de l'État. Il a également arrêté des dirigeants du CACSC, Felix Agbor-Balla et Fontem Aforteka'a Neba, le 17 janvier et le journaliste et militant, Mancho Bibixy, le 20 janvier. Ils devront tous trois répondre d'accusations de terrorisme et, s'ils venaient à être condamnés, seraient passibles de la peine de mort, en vertu de la loi antiterroriste de février 2014. Le procès des trois principaux militants et de cinq autres personnes, tous des civils,

s'est ouvert le 13 février au tribunal militaire de Yaoundé. Le 7 avril, la Cour a ajouté 25 autres personnes à la liste des inculpés de l'affaire. Dans le même temps, un autre procès militaire s'est ouvert contre un journaliste de Radio France Internationale, Ahmed Abba, que le Gouvernement accuse d'avoir collaboré avec Boko Haram. Il est en détention depuis le 30 juillet 2015. L'inculpé, qui a plaidé non coupable, a été condamné à 10 ans de prison le 20 avril 2017.

9. Le 15 mars, le Président Paul Biya a nommé le Président et 13 représentants de la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, qu'il a créée le 23 janvier. Le 17 mars, la Présidence a également fait savoir au CACSC qu'elle était prête à mener un dialogue pour répondre à ses doléances. En outre, le 30 mars, le Ministre de la justice a exposé plusieurs mesures prises par le Gouvernement pour régler la crise, y compris la création d'une section de *common law* à l'École nationale de la magistrature, de facultés de droit anglophones dans plusieurs universités, le redéploiement de magistrats selon des critères linguistiques et la nomination de magistrats anglophones supplémentaires à la Haute Cour de justice. Ces mesures ont été jugées insuffisantes par les avocats en grève et la direction du CACSC, qui ont continué d'exiger la libération immédiate et l'amnistie des personnes détenues et le rétablissement des services Internet dans les deux régions. Ces services ont été rétablis le 20 avril.

10. En République du Tchad, une nouvelle loi a été adoptée en décembre 2016, interdisant les grèves de plus de trois jours. Le 6 janvier, le Ministre de l'Administration territoriale et de la gouvernance locale a interdit le Mouvement d'éveil citoyen, qui se compose de partis politiques et d'organisations de la société civile incitant aux grèves. Le Ministre a mentionné le caractère illégal et subversif du groupe, qui serait appuyé par des groupes d'opposition armés. Le même jour, les syndicats ont annoncé la reprise d'une grève nationale, en raison de l'absence de progrès dans les négociations avec le Gouvernement sur les arriérés de salaire et les mesures d'austérité. Toutefois, le 6 mars, les syndicats ont suspendu la grève, exprimant ainsi leur volonté de favoriser le déroulement des négociations dans un climat pacifique dans le cadre d'un comité spécial créé le même mois.

11. Dans le contexte de la crise économique qui sévit en République du Tchad, le Président Idriss Déby Itno a annoncé, le 2 février, le report à une date indéterminée des élections législatives, qui devaient initialement se tenir en 2015, invoquant le manque de fonds. En réponse, la coalition d'opposition Front de l'opposition nouvelle pour l'alternance et le changement a demandé la tenue sans délai d'élections législatives, déclarant qu'elle ne reconnaîtrait plus la légitimité de l'Assemblée nationale après le 21 juin 2017. De plus, le 5 février, le Président Déby Itno a remanié le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, Albert Pahimi Padacké, et réduit le nombre de postes ministériels de 33 à 21. Ce remaniement a suivi l'élection du Ministre des affaires étrangères, Moussa Faki Mahamat, à la Présidence de la Commission de l'Union africaine à la fin du mois de janvier.

12. Parallèlement, dans le cadre des mesures prises pour remédier aux tensions politiques persistantes liées à l'élection présidentielle d'avril 2016, le Président Déby Itno a officiellement institué, le 9 février, 16 membres du Haut comité chargé des réformes institutionnelles, qui élaborera notamment une nouvelle Constitution et d'autres réformes institutionnelles, dont il assurera également la mise en œuvre. Cet organe comprend des ministres, des membres du cabinet présidentiel, des parlementaires et des représentants de la société civile.

13. En République centrafricaine, le Président Faustin Archange Touadéra a continué de promouvoir le dialogue avec les groupes armés. Après l'action vigoureuse de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), les 14 principaux groupes

armés ont participé, le 14 avril et pour la première fois depuis le Forum de Bangui, au Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration. De même, la présence des groupes armés s'est réduite à Bambari grâce à la posture forte de la MINUSCA, ce qui a permis de commencer la restauration de l'autorité de l'État. Si Bangui est demeurée relativement calme, les violences entre les groupes armés ont connu une recrudescence dans les régions centrales et orientales du pays, faisant de nombreux morts parmi les civils, causant de nouveaux déplacements de population et empêchant les activités de secours et de relèvement. Lors de la pire attaque menée à ce jour contre la MINUSCA, le 8 mai, des éléments anti-balaka ont tué cinq soldats de la paix et en ont blessé 10. Après la décision prise par les États-Unis, puis par l'Ouganda et le Soudan, de cesser leurs opérations et de se retirer de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine qui lutte contre la LRA, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'inscrire la question du désarmement de la LRA au mandat de la MINUSCA.

14. En République du Congo, les tensions liées à l'élection présidentielle de mars 2016 et la crise qui a suivi dans le département du Pool ont continué de s'envenimer. Les principaux dirigeants de l'opposition sont en détention préventive en attendant leur procès et des restrictions de déplacement sont imposées à d'autres. En outre, certains segments de l'opposition continuent de contester la légitimité de l'élection et du Gouvernement actuel. Le 10 janvier, le chef de l'opposition et ancien candidat à l'élection présidentielle, André Okombi Salissa, a été arrêté à Brazzaville pour possession illégale d'armes et tentative de saper la sécurité de l'État. Son immunité parlementaire a été levée le 19 janvier par l'Assemblée nationale, la voie étant ainsi ouverte à d'éventuelles poursuites. Le 3 mai, Modeste Boukadua, chef du parti d'opposition Cercle des démocrates et républicains du Congo a été condamné à 30 ans d'emprisonnement pour atteinte à la sûreté de l'État. Dans la perspective des élections législatives et municipales qui doivent se tenir le 16 juillet 2017, le Gouvernement a annoncé, le 5 mai, que la révision de la liste électorale serait effectuée entre le 10 mai et le 20 juin. Il a également nommé les membres des commissions administratives chargées de la révision.

15. Du 5 au 7 mars, quelque 300 délégués de partis politiques et de la société civile ont tenu à Ouessou (au nord de la République du Congo) des consultations organisées par le Gouvernement, en vue de préparer les élections législatives et municipales de juillet 2017. Lors de cette réunion, les partis d'opposition ont souligné la nécessité de réviser la liste électorale, tandis que le parti d'opposition Mouvement des jeunes démocrates a critiqué le fait que la libération des prisonniers politiques et la crise dans le département du Pool n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour. Il est à noter que les principaux membres de l'opposition qui contestent la réélection du Président Denis Sassou Nguesso, y compris les dirigeants du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique et de l'Initiative pour la démocratie au Congo, étaient absents de la réunion. Ils exigent notamment un dialogue national pour trouver une solution politique à la crise dans le département du Pool.

16. Le 25 janvier, le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo de la République de Guinée équatoriale a officiellement informé son Conseil des ministres de sa décision d'accorder l'asile politique à l'ancien Président de Gambie, Yahya Jammeh, soulevant ainsi les critiques du principal parti d'opposition *Convergencia Para la Democracia Social*. Entretemps, le 23 janvier, la République de Guinée équatoriale a officiellement demandé à devenir membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

17. La scène politique en République gabonaise a été dominée par les préparatifs du dialogue national mené par le Gouvernement à la suite de l'élection présidentielle d'août 2016. Elle a également été marquée par le fait que le chef de l'opposition, Jean Ping, et ses partisans continuent de contester la réélection du Président Ali Bongo Ondimba et de refuser de participer au dialogue national, par une évolution des alliances politiques ainsi que par des grèves dans les secteurs du pétrole, de l'éducation et des douanes.

18. Suite au décret du Président Ali Bongo Ondimba relatif à l'organisation d'un dialogue national dirigé par le Gouvernement en vue de répondre aux doléances politiques, le processus y afférent a commencé par des consultations auprès de la société civile, menées entre le 29 mars et le 12 avril. Elles ont été suivies par des consultations politiques, menées entre le 18 avril et le 3 mai. Parmi les questions thématiques examinées, on notera les réformes institutionnelles et électorales et les moyens de réaliser la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

19. Un certain nombre d'anciens hauts fonctionnaires et de hauts fonctionnaires en fonctions ont été arrêtés dans le cadre d'une campagne de lutte contre la corruption menée en République gabonaise. Le 10 janvier, un conseiller spécial du Président et ancien titulaire de plusieurs portefeuilles ministériels a été arrêté pour avoir détourné près de 1 milliard de dollars de fonds publics. Le 12 janvier, le Ministre du pétrole a été arrêté sur des allégations similaires, après avoir été démis de ses fonctions un jour plus tôt. Le 2 mars, le Procureur général a annoncé que le Directeur général des douanes avait été arrêté et emprisonné pour détournement de fonds. Des mandats d'arrêt internationaux ont été émis contre plusieurs personnes, dont le fils de Jean Ping.

20. En République du Rwanda, le Gouvernement a annoncé le 10 décembre que l'élection présidentielle se tiendrait en août 2017. Parmi les candidats figurent, outre le Président actuel, Paul Kagame, le journaliste Philippe Mpayimana, et le chef du Parti démocratique vert (parti d'opposition reconnu par le Gouvernement), Frank Habineza.

21. En préparation des élections législatives et municipales prévue en 2018 en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, la Commission électorale nationale procède actuellement à un recensement afin de mettre à jour les listes d'électeurs et d'appuyer la délivrance des nouvelles cartes d'identité biométriques.

Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité

Boko Haram

22. Les opérations militaires concertées de la Force multinationale mixte (FMM) et des forces armées nationales des pays du bassin du lac Tchad ont continué d'affaiblir la capacité d'attaque de Boko Haram. Le groupe a certes axé la plupart de ses attaques contre des positions militaires mais il demeure capable de frapper la population civile par des attentats-suicides. Pendant la période considérée, Boko Haram a été responsable d'au moins 76 attaques dans l'extrême-nord de la République du Cameroun, dont 15 étaient des attentats-suicides, et de quatre attaques dans la région du Lac de la République du Tchad, causant la mort de 48 personnes en République du Cameroun et de 24 personnes en République du Tchad.

23. Le 22 janvier, lors d'un accident d'hélicoptère des forces armées camerounaises dans la zone de Bogo, le général Jacob Kodji, qui dirigeait les opérations militaires nationales contre Boko Haram depuis deux ans, a perdu la vie, ainsi que trois autres officiers. Le 24 avril, trois soldats camerounais ont été tués lorsque leur véhicule a touché une mine terrestre dans les environs de Mora. Le 15 mars, le Gouvernement a annoncé la libération de plus de 5 000 otages civils

et la mort de 60 combattants de Boko Haram au cours d'une opération militaire le long de la frontière avec la République fédérale du Nigéria. Après l'annonce, Boko Haram a diffusé, le 1^{er} avril, une vidéo de propagande montrant son chef Abubakr Shekau, dans les médias sociaux. Dans la vidéo, le groupe engage ses partisans à attaquer des sites en République du Cameroun, y compris la capitale.

24. En République du Tchad, une attaque menée le 5 mai par Boko Haram contre un poste militaire de Kaïga, dans la région du Lac, a causé la mort de neuf soldats. Quelque 40 éléments de Boko Haram ont également été tués au cours de la riposte des militaires. Il y a eu moins d'attaques de Boko Haram dans le pays mais des restrictions de sécurité très strictes, notamment une forte limitation du commerce transfrontières, ont perturbé les activités de subsistance de la population locale. Dans la poursuite d'une tendance qui a commencé en juillet 2016, des centaines de personnes qui auraient été associées à Boko Haram, essentiellement des femmes et des enfants, s'étaient rendues à la FMM à la fin 2016. Une mission dirigée par le Sous-Secrétaire général, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (voir par. 58) a permis de constater que le Gouvernement était disposé à recevoir une assistance technique internationale pour le traitement de ces détenus. Le 17 février, le Ministre de la sécurité publique et de l'immigration et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ont signé un communiqué commun à cet effet, consignait ainsi des engagements relatifs au traitement des anciens membres de Boko Haram, concernant notamment la détention provisoire, la déradicalisation, la vérification des antécédents et la réinsertion. Les signataires du communiqué ont demandé une aide internationale pour faire face à la vague de défections, qui devrait augmenter au fur et à mesure que Boko Haram s'affaiblit. Peu après la signature du communiqué, le Gouvernement a libéré la grande majorité des éléments qui s'étaient rendus. Ceux-ci sont retournés dans leurs communautés d'origine sans qu'il ait été clairement établi s'ils pouvaient avoir conservé des liens avec Boko Haram.

Armée de résistance du Seigneur

25. L'Armée de résistance du Seigneur demeure une menace importante pour la population des zones touchées. Depuis le début de 2017, plusieurs groupes de la LRA, généralement composés de 12 à 16 éléments selon des déserteurs et des autorités locales, se sont montrés de plus en plus agressifs lors de raids dans les territoires Dungu, Niangara, Ango et Bondo de la République démocratique du Congo, et lors du braconnage d'éléphants dans le parc national de la Garamba. Il y a eu également une augmentation du nombre d'enlèvements de jeunes garçons et filles, généralement âgés de 12 ou 13 ans, commis par la LRA pour renforcer ses effectifs. Le 11 mars à Dungu, des éléments de la LRA se sont affrontés avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Un officier des FARDC a été tué et un autre blessé et trois combattants de la LRA ont été tués.

26. Des groupes de la LRA ont également continué d'attaquer la population civile le long de l'axe Obo-Zemio en République centrafricaine. Le 10 mars, des tirs ont été échangés lors d'une tentative d'embuscade par des éléments armés non identifiés, présumés de la LRA, contre un convoi de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le long de l'axe Zemio-Rafai.

27. La LRA a également poursuivi ses opérations dans un contexte plus large qui profite à ses activités, y compris sa participation à des réseaux de trafic illicite en place dans ses zones d'opération, sa participation aux activités d'autres groupes

armés ainsi qu'aux conflits entre agriculteurs et éleveurs concernant les droits fonciers et l'accès aux terres.

28. Le 29 janvier, les chefs d'État et de gouvernement des pays touchés par la LRA ont tenu un sommet en marge de la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba, à la demande du Président ougandais, Yoweri Museveni. A l'occasion du sommet, il a été notamment recommandé de mener des opérations transfrontières contre la LRA, de recueillir des renseignements exacts sur ses mouvements et de restaurer les capacités des Forces armées centrafricaines (FACA).

29. La sixième réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA (ICR-LRA) s'est tenue à Addis-Abeba les 29 et 30 mars. Elle a permis d'examiner le concept des opérations et les mécanismes de coordination des opérations transfrontières, dans l'objectif de les harmoniser avec le concept stratégique révisé des opérations de l'ICR-LRA. Comme il a été indiqué plus haut, les Gouvernements de l'Ouganda et du Soudan du Sud ont entamé leur retrait de la Force à la suite du retrait des Forces spéciales des États-Unis et de la suppression de son appui logistique à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine le 26 avril. Le Soudan du Sud a également indiqué qu'il cesserait d'accueillir l'état-major de secteur de la Force régionale d'intervention à Yambio. Toutefois, l'Ouganda, le Soudan et le Soudan du Sud ont proposé de former les FACA pour qu'elles puissent reprendre les responsabilités de la Force régionale d'intervention. De plus, la République démocratique du Congo et le Soudan (la demande d'admission du Soudan à l'ICR-LRA ayant été acceptée) ont émis des réserves quant aux opérations transfrontières sur leurs territoires.

30. Un premier contingent est arrivé à Kampala le 19 avril. Il était composé de 31 militaires ougandais, issus des contingents de 2 000 militaires qui avaient été déployés en République centrafricaine dans le cadre de la Force régionale d'intervention. Depuis, 800 militaires supplémentaires ont quitté la République centrafricaine. Les soldats restés sur place devraient partir pour l'Ouganda d'ici à fin mai 2017.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

31. Depuis mon précédent rapport, l'Organisation maritime internationale a fait état de 11 actes de piraterie et de vols armés en mer dans le golfe de Guinée.

32. Le 22 février, l'équipe de direction du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée a été officiellement installée lors d'une cérémonie à Yaoundé, en application d'une décision prise par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu les 30 et 31 janvier.

Braconnage et trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles

33. Une étude publiée en février a révélé que la population d'éléphants dans le parc national de Minkébé en République gabonaise avait diminué de près de 80 %, soit une perte de plus de 25 000 éléphants, entre 2004 et 2014. Cet important déclin est imputable aux réseaux transnationaux de braconnage, qui ont agi en dépit des efforts menés par le Gouvernement gabonais depuis 2011.

B. Évolution de la situation humanitaire

34. La persistance de la violence et de l'insécurité du fait de Boko Haram a infligé une détresse dévastatrice à de nombreuses familles et communautés de la région du bassin du lac Tchad, où quelque 2,4 millions de personnes ont été déplacées et plus de 7 millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire. Plus de 10 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire dans l'ensemble de la région, il s'agit d'une des plus grandes crises humanitaires au monde. Un accroissement appréciable des interventions humanitaires dans les zones les plus touchées de la sous-région a été enregistré en 2016. Grâce aux efforts collectifs de gouvernements, donateurs, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, quelque 1,6 million de personnes ont reçu une aide alimentaire vitale; un million d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole; 4,4 millions de personnes ont reçu des soins de santé primaire d'urgence; près de 300 000 garçons et filles ont repris leurs études; le même nombre d'enfants de moins de cinq ans et leurs mères allaitantes ont été traités pour malnutrition (deux tiers d'entre eux risquaient d'en mourir). Lors d'une conférence humanitaire internationale qui s'est tenue à Oslo le 24 février, 14 pays donateurs se sont engagés à verser 672 millions de dollars sur trois ans pour apporter une aide d'urgence aux populations de la région du lac Tchad, 70 % de ces fonds ayant été affectés à l'année 2017.

35. S'il est vrai que les opérations militaires ont affaibli et dispersé les combattants de Boko Haram, les attaques et les attentats-suicides se poursuivent dans l'extrême-nord de la République du Cameroun, où on estime que 220 000 personnes ont été déplacées. La région compte également plus de 86 000 réfugiés nigériens. De plus, le commencement de la saison sèche a facilité les mouvements, ce qui a entraîné une multiplication des attaques le long des routes principales, entravant ainsi l'acheminement de l'aide humanitaire. L'Accord tripartite entre la République du Cameroun, la République fédérale du Nigéria et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été signé le 2 mars à Yaoundé. L'Accord détermine les conditions et procédures de retour volontaire des réfugiés nigériens, dans le respect de leur sécurité et leur dignité. Toutefois, le HCR a signalé que des demandeurs d'asile nigériens continuaient d'être refoulés par la République du Cameroun en dépit de l'Accord et qu'en 2017, au 21 mars, plus de 2 600 réfugiés avaient été renvoyés contre leur gré dans des villages du Nigéria situés près de la frontière. Le Gouvernement de la République du Cameroun a nié la véracité de ces signalements. Dans l'est du Cameroun, de graves déficits de financement menacent la viabilité de programmes d'aide alimentaire vitaux pour les réfugiés de République centrafricaine, dont 276 000 sont encore dans le pays. Pour l'année 2017, la communauté humanitaire œuvrant au Cameroun cherche à collecter 310 millions de dollars pour fournir une assistance vitale à 1,2 million de personnes et répondre à leurs besoins urgents ou chroniques.

36. En République du Tchad, quelque 4 millions de personnes, soit environ un tiers de la population du pays, sont en situation d'insécurité alimentaire et plus d'un million d'entre elles font face à de graves pénuries. On estime que plus d'un demi-million d'enfants souffriront de malnutrition aiguë en 2017. Dans l'ouest de la région du Lac, l'insécurité alimentaire s'est aggravée et persiste du fait des activités de Boko Haram. Les déplacements de population ont accentué la vulnérabilité de ceux qui sont contraints de fuir les violences et des communautés qui les accueillent, dont beaucoup étaient déjà appauvries et avaient besoin d'assistance avant la recrudescence des attaques. En outre, la République du Tchad accueille environ 615 000 réfugiés originaires de la République centrafricaine, la République fédérale du Nigéria et la République du Soudan, en plus des quelque 104 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. En 2017, il faudra 589 millions

de dollars pour fournir une assistance vitale à 2,6 millions de personnes touchées par la crise en République du Tchad.

37. En République centrafricaine, les affrontements violents entre groupes armés qui sévissent depuis novembre 2016 ont entraîné une forte détérioration des conditions de sécurité et provoqué des déplacements de populations dans les districts du Haut-Kotto et de Ouaka. Par ailleurs, 31 % des problèmes de sécurité rencontrés par les agents humanitaires dans le monde en 2016 étant survenus en République centrafricaine, le pays reste un des plus dangereux pour les travailleurs humanitaires. En mars 2017, près de 464 000 Centrafricains avaient cherché refuge dans les pays voisins et 402 000 étaient déplacés à l'intérieur du pays. Les pénuries alimentaires dans le pays restent aiguës, près de la moitié de la population étant en situation d'insécurité alimentaire. L'insécurité persistante et les déplacements de population ont perturbé les activités agricoles et pastorales, qui représentent la principale source de revenus et de nourriture pour la vaste majorité des Centrafricains, en particulier dans les zones rurales, où 65 % des agriculteurs ont été dans l'impossibilité de poursuivre leur activité en 2016. Seulement 36 % des 531,5 millions de dollars nécessaires ayant été versés, le Plan d'intervention humanitaire de 2016 demeure largement sous-financé, laissant près de la moitié de la population sans assistance humanitaire. En 2017, il faudra près de 400 millions de dollars pour fournir une assistance à 2,2 millions de personnes.

C. Situation des droits de l'homme

38. Les violations des droits de l'homme ont continué dans de nombreux pays de la sous-région. L'usage excessif de la force et les arrestations et détentions arbitraires d'opposants politiques, de militants de la société civile et de professionnels des médias marquent une tendance persistante à la réduction de l'espace démocratique et politique dans la sous-région. Le climat d'impunité qui règne dans certains États demeure un sujet de préoccupation et constitue un sérieux obstacle à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques et aux transitions démocratiques sans heurt.

39. En République du Cameroun, une manifestation pacifique organisée le 28 novembre par des étudiants de l'Université de Buea a été réprimée par les forces de sécurité, qui ont employé la force de façon excessive et procédé à des arrestations et détentions arbitraires. Le 8 décembre, des protestations organisées par des groupes de jeunes à Bamenda, la capitale de la région du nord-ouest, se sont envenimées lorsque la police et les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes et des canons à eau contre les manifestants, puis ont finalement ouvert le feu. Au moins deux manifestants ont été tués et quatre policiers blessés. Un poste de police a été incendié et le feu a été mis à des véhicules de services gouvernementaux. D'autres violations du droit à la liberté d'expression et d'association, aux réunions pacifiques et à l'accès à l'information se sont produites, y compris l'arrestation et la détention de journalistes, la mise hors service de l'Internet et la fermeture de deux stations de radio à Bamenda et Buea entre la mi-janvier et la mi-avril.

40. Un plan d'action national pour guider l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité a été mis au point et doit être officiellement présenté au Gouvernement de la République du Cameroun. En 2016, le pays a adopté un nouveau Code pénal qui protège les droits des femmes et des filles, en particulier pour ce qui est de la garde des mineurs, des mutilations génitales féminines et de la violence sexuelle. La stratégie nationale sur la violence sexiste et le Plan d'action

national sur les mutilations génitales féminines ont récemment été examinés pour les rendre conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

41. La situation des droits de l'homme en République du Congo reste préoccupante. Des organisations locales de la société civile et des partis d'opposition dénoncent la poursuite de la réduction de l'espace démocratique et des violations des droits de l'homme, y compris des cas de torture, d'arrestations arbitraires, de détentions et de disparitions forcées. Le HCDH continue d'œuvrer aux côtés du Gouvernement pour suivre l'application des recommandations qu'il avait formulées à l'issue de sa mission d'évaluation de la situation des droits de l'homme en juin-juillet 2016.

42. En République du Tchad, plusieurs éminents militants de la société civile ont été détenus ou ont signalé qu'ils avaient été harcelés par des agents de la sécurité depuis le mois d'avril, soulevant ainsi des préoccupations relatives aux droits de l'homme. Il y avait parmi eux des membres d'organisations non gouvernementales qui pratiquaient la désobéissance civile ou appelaient à la désobéissance civile, en violation d'une loi récemment adoptée par le Gouvernement interdisant les grèves de plus de trois jours.

43. En République centrafricaine, la MINUSCA a recueilli, depuis décembre 2016, des éléments confirmant 986 nouveaux cas vérifiés de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ou d'atteintes à ceux-ci, commises contre 1 410 victimes, dont 934 hommes, 157 femmes, 63 garçons et 43 filles. Il s'agissait principalement de meurtres arbitraires, traitements cruels et inhumains, expropriations et pillages, violences sexuelles liées au conflit, arrestations et détentions arbitraires et enlèvements. Ces chiffres ne tiennent pas compte des événements les plus récents qui se sont produits à Alindao, Bangassou et Niem, où les enquêtes sont encore en cours.

D. Tendances socioéconomiques

44. L'activité économique dans la sous-région a continué de baisser. D'après les données de la Banque des États de l'Afrique centrale, le taux de croissance du produit intérieur brut réel des pays de la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) s'établissait à 0,2 % en 2016, contre 1,7 % en 2015. C'est là une conséquence de la baisse continue des cours mondiaux des produits de base, notamment du pétrole. Les conditions de sécurité dans la sous-région ont également entravé la capacité des États à investir aux fins de la promotion du développement humain durable. La Banque a prévu un taux de croissance de 1,6 % pour 2017, lié à la légère hausse des prix du pétrole et à l'application de mesures de réforme économique et financière dans la sous-région.

45. La sous-région a certes enregistré quelques progrès en matière de développement humain, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, mais il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs et cibles énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs facteurs entravent le progrès, notamment : les inégalités, l'absence de transformation structurelle et de diversification, l'absence d'avancée vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les sphères politique, économique et sociale et la vulnérabilité afférente aux chocs imprévisibles, comme les pénuries alimentaires et les effets des changements climatiques.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

46. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a continué d'œuvrer activement en faveur de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits dans la sous-région, notamment en effectuant une série de visites de pays.

République centrafricaine

47. Les 28 et 29 décembre 2016, mon Représentant spécial s'est rendu à Bangui pour y rencontrer le Président Faustin-Archange Touadéra, le Président de l'Assemblée nationale et d'autres interlocuteurs, afin de discuter de la situation du pays, en particulier de sa dimension régionale. Il a également participé à un exposé fait le 7 mars par le Représentant spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine à l'intention d'organismes des Nations Unies et de l'Union européenne au sujet de l'Initiative africaine de paix et de réconciliation dirigée par l'Union africaine en collaboration avec la CEEAC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la République du Tchad, la République d'Angola et la République du Congo. Mon Représentant spécial a continué de dialoguer avec les dirigeants de la région et le Secrétaire général de la CEEAC, en collaboration avec mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, a continué de demander la poursuite de l'assistance au Gouvernement dans son action pour consolider la paix dans le pays.

48. Le 6 février, mon Représentant spécial s'est rendu à Luanda, où il s'est entretenu avec le Ministre angolais des affaires étrangères pour discuter de la situation dans la sous-région, en particulier en République centrafricaine, et de la nécessité de renforcer la coordination et l'harmonisation des approches entre les acteurs régionaux et internationaux intervenant dans les efforts de paix dans le pays.

République du Cameroun

49. Du 1^{er} au 3 février, mon Représentant spécial s'est rendu à Yaoundé pour y tenir des consultations avec les autorités nationales sur la situation en République du Cameroun, en particulier dans les régions anglophones, et sur la lutte contre Boko Haram. Il a rencontré le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'Administration territoriale et des acteurs de la société civile. Il a souligné la nécessité de trouver une solution pacifique à la situation et réaffirmé que l'ONU appuyait les pays du bassin du lac Tchad dans leur lutte contre le terrorisme. Avant sa mission, une équipe de travail du BRENUAC s'était rendue dans le pays pour s'entretenir avec les parties prenantes et étudier des angles possibles pour l'appui de l'ONU.

50. Mon Représentant spécial s'est de nouveau rendu à Yaoundé du 9 au 13 avril, où il s'est entretenu avec de hauts représentants du Gouvernement, des personnalités de l'opposition et des acteurs de la société civile, ainsi qu'avec les dirigeants du CACSC détenus afin de les encourager à régler pacifiquement la crise par la voie du dialogue. Pendant sa visite, il a invité le Gouvernement à envisager de prendre des mesures de confiance supplémentaires pour apaiser davantage les tensions, notamment la libération des dirigeants anglophones et le rétablissement des services Internet, en signe de bonne volonté. Il a en outre exhorté les autorités à appliquer pleinement les mesures annoncées dans le secteur de la justice. Mon Représentant spécial a constaté que les dirigeants emprisonnés du CACSC étaient en bonne forme. Ils l'ont informé qu'ils étaient bien traités et ont réaffirmé qu'ils étaient

opposés à la sécession. Ils ont également dit être prêts à demander la suspension de la grève après leur libération, si le Gouvernement s'engageait à répondre aux doléances des régions anglophones par le dialogue. Mon Représentant spécial a transmis cette requête aux autorités camerounaises, demandant à nouveau la libération des détenus, tout en exhortant toutes les parties à recourir au dialogue. Il a en outre réaffirmé que l'ONU était disposée à offrir ses bons offices à cet égard, si les parties lui en faisaient la demande.

République gabonaise

51. Mon Représentant spécial a tenu des réunions fréquentes avec les principaux acteurs politiques, y compris le Président Ali Bongo Ondimba, le Premier Ministre Issoze-Ngondet qui dirige le processus de dialogue national et les dirigeants de l'opposition, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et du corps diplomatique, en vue d'apaiser les tensions postélectorales résiduelles. Il a toujours demandé que soit mené un dialogue politique véritable, ouvert à tous et transparent, qui permettrait de traiter les problèmes de gouvernance que rencontre la République gabonaise. Il a encouragé le Gouvernement à tenir compte des préoccupations soulevées par l'opposition, notamment à travers des mesures de confiance, tout en exhortant l'opposition à mener un dialogue constructif dans le but de créer des conditions propices à des élections législatives pacifiques et crédibles, fondées sur les recommandations issues du dialogue national. À la veille de l'ouverture du dialogue national, mon Représentant spécial a publié une déclaration dans laquelle il a appelé de ses vœux une participation ouverte à tous.

République du Congo

52. Les 29 et 30 décembre 2016, mon Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville pour évaluer la situation en République du Congo. Il a rencontré le Président Sassou Nguesso et le Ministre des affaires étrangères et de nouveau demandé la tenue d'un dialogue sans exclusive et la prise de mesures de confiance afin d'instaurer un climat politique pacifique en prévision des élections législatives de juillet 2017. Il a également échangé des vues sur des questions transfrontières et sous-régionales et engagé le pays à continuer d'appuyer les efforts d'apaisement des tensions et à préserver la paix et la stabilité régionales, en particulier s'agissant de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo.

53. Du 25 au 29 avril, mon Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville afin de rencontrer de hauts fonctionnaires et d'autres interlocuteurs pour examiner la situation politique et les conditions de sécurité dans le pays, en particulier dans le département du Pool. Il a souligné qu'il importait que toutes les parties prenantes mènent un dialogue pour répondre aux revendications, en particulier en tirant parti du nouveau Conseil national de dialogue (CND). Il a demandé au Gouvernement de faciliter l'accès de l'aide humanitaire dans le département du Pool, de garantir des élections législatives et locales qui soient inclusives, transparentes et justes et d'assurer aux dirigeants politiques incarcérés un procès équitable dans les plus brefs délais.

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

54. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a facilité

l'évaluation des travaux du Comité, comme celui-ci l'avait demandé à sa quarante-troisième réunion ministérielle, tenue à Sao Tomé-et-Principe du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016. Il s'agissait notamment d'organiser, les 27 et 28 avril, un atelier à Libreville auquel ont participé des représentants des États membres du Comité et du Secrétariat général de la CEEAC. La prochaine réunion du Comité devrait se tenir à Yaoundé du 29 mai au 2 juin 2017, à l'occasion de laquelle le Bureau présentera les conclusions de l'évaluation.

Collaboration avec des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

55. Le BRENUAC a encore renforcé sa collaboration avec les principales organisations sous-régionales pour lutter contre les menaces transfrontières et régionales à la paix et à la sécurité dans la sous-région. Le 17 janvier, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Secrétaire général de la CEEAC et a examiné l'état de la mise en œuvre du Cadre de coopération de juin 2016 entre les deux institutions, qui est un élément de la stratégie de développement des capacités institutionnelles du Bureau. Le 19 janvier, une réunion de travail entre le BRENUAC et le Secrétariat général de la CEEAC a permis d'identifier des domaines prioritaires d'action commune et d'élaborer un plan d'action conjoint de collaboration pour 2017. En outre, dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations sous-régionales, le Secrétaire général de la CEEAC s'est rendu à Abuja pour y rencontrer, lors de sa visite dans la région du bassin du lac Tchad, des représentants du Conseil de sécurité afin d'étudier les incidences régionales de la crise provoquée par Boko Haram.

Médiation

56. Le BRENUAC et le Secrétariat général de la CEEAC ont organisé, en coopération avec le Département des affaires politiques, un atelier de formation à Libreville, du 24 au 26 avril, pour renforcer les capacités de médiation de leur personnel. Les conseillers pour la paix et le développement en République du Cameroun et en République du Tchad ainsi que des membres du personnel de la MINUSCA et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) y ont également participé. Des fonctionnaires directement chargés d'analyser les conflits, de conseiller les hauts responsables en matière de médiation et d'appuyer l'élaboration et la facilitation de processus de médiation y ont aussi assisté.

57. Du 10 au 12 mai, le BRENUAC, avec l'aide du Département des affaires politiques, a accueilli à Libreville un atelier de formation destiné au personnel des bureaux des ombudsmans et médiateurs nationaux de la sous-région. L'atelier visait à renforcer les capacités institutionnelles des bureaux et à resserrer la collaboration à l'intérieur de ces bureaux ainsi qu'entre ceux-ci et le Secrétariat général de la CEEAC et le BRENUAC. Des représentants des ombudsmans et médiateurs nationaux de sept pays ainsi que des membres du personnel du Secrétariat de la CEEAC et du BRENUAC ont participé à cette formation.

58. Le BRENUAC a continué de faciliter les efforts visant à rendre opérationnelle l'Association des médiateurs nationaux d'Afrique centrale, créée en juillet 2016. Le 13 mars, il a rencontré le Médiateur de la République gabonaise pour encourager la rédaction des statuts de l'Association, la convocation d'une réunion de son Comité directeur et la garantie de sa viabilité financière.

Boko Haram

59. Du 13 au 17 février, mon Représentant spécial a effectué, en collaboration avec le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et avec mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, une visite conjointe dans les quatre pays touchés par Boko Haram. La délégation s'est entretenue avec de hauts responsables ainsi qu'avec des représentants de la Commission du bassin du lac Tchad et de la Force multinationale mixte, de la communauté diplomatique et des équipes de pays des Nations Unies. La visite a permis de réaffirmer l'engagement de l'ONU envers les pays touchés et de déterminer la manière optimale, pour la communauté internationale, de soutenir les efforts de lutte antiterroriste entrepris aux niveaux national et régional. Les États concernés ont reconnu la nécessité de renforcer la coopération policière et judiciaire. Une des principales préoccupations pour les pays touchés est de savoir que faire des combattants terroristes étrangers retournant au pays ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de répression, de réadaptation et de réinsertion à leur intention. Les États de la région doivent également, entre autres, améliorer les mesures prises par leurs services d'application des lois et de justice pénale face à la menace posée par Boko Haram.

60. En République du Tchad, l'ONU et les organisations non gouvernementales étendent leur présence aux collectivités isolées où retournent les détenus libérés et aident les autorités à leur réintégration et à la consolidation de la paix au sein de la communauté.

Intégration régionale

61. Mon Représentant spécial a participé à la treizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), tenu à Djibloho (République de Guinée équatoriale) le 17 février. Le sommet a évalué les difficultés politiques, liées à la sécurité et socioéconomiques qui se posent dans la sous-région. J'ai réaffirmé, par l'intermédiaire de mon Représentant spécial, la détermination de l'ONU à aider les gouvernements et les peuples de la sous-région à s'attaquer aux problèmes persistants et à promouvoir l'intégration régionale.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

62. Le 7 février, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Secrétaire exécutif de la Commission du golfe de Guinée, à Luanda, à propos de questions liées à la mise en service du Centre interrégional de coordination et d'autres aspects de l'application de la stratégie de sécurité maritime.

63. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a appuyé l'organisation, en décembre, d'un atelier et d'une formation sur le droit international de la mer à l'intention des procureurs, juges et agents de la force publique de Sao Tomé-et-Principe. En outre, grâce à l'appui de l'ONUDC, les gardes-côtes de la République de Sao Tomé-et-Principe ont mené une opération de patrouille avec la police judiciaire et des experts de la pêche, à 45 milles de la côte.

Stratégie régionale et plan d'action visant à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

64. Du 29 novembre au 1^{er} décembre, l'ONUDC a organisé un atelier destiné à aider les responsables politiques nationaux du Tchad à harmoniser la législation avec les instruments juridiques internationaux, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole contre la

fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention, le Traité sur le commerce des armes et la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). Cette dernière est entrée en vigueur le 8 mars.

65. Du 24 au 28 janvier, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en collaboration avec le Gouvernement camerounais, a organisé à Yaoundé un atelier de formation des formateurs dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

66. Le 27 janvier, le BRENUAC a organisé une réunion conjointe entre le Coordonnateur régional de la stratégie de lutte contre le terrorisme et de non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et de son plan d'action, et des fonctionnaires du Secrétariat général de la CEEAC, afin d'examiner la voie à suivre pour mettre en œuvre la stratégie.

Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités

Mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale dirigée par l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur

67. Du 7 au 9 décembre, le BRENUAC a participé, à Addis-Abeba, à une réunion visant à actualiser le concept général d'opérations de l'Initiative de coopération régionale dirigée par l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur et à mettre en place une stratégie à suivre à cette fin. Puis, du 29 au 30 mars, le BRENUAC a participé à la réunion du Mécanisme conjoint de coordination susmentionnée.

68. En coopération avec l'Union africaine, le BRENUAC a organisé à Entebbe, les 15 et 16 décembre, la neuvième réunion des coordonnateurs des Nations Unies pour la question de la LRA. Les participants ont noté qu'alors que des progrès avaient été accomplis dans l'exécution de l'Initiative et dans le domaine de la protection des civils, des lacunes persistaient aux chapitres de l'aide humanitaire et du développement à long terme. D'aucuns ont souligné qu'il convenait de redéfinir le mandat de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine ainsi que de poursuivre la collaboration avec les missions de l'ONU dans les pays touchés par la LRA, afin de combler les déficits opérationnels.

69. Du 14 au 21 mars, mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA ont effectué une mission conjointe en République démocratique du Congo et en Ouganda. Leur but était d'examiner, avec des hauts responsables gouvernementaux, des représentants des équipes de pays des Nations Unies et de la MONUSCO, des représentants diplomatiques et d'autres parties prenantes, une série de questions liées à la lutte contre la LRA, y compris la coopération avec la Force régionale d'intervention, les besoins en matière d'aide humanitaire et d'initiatives de relèvement rapide dans les zones touchées par la LRA, et l'amélioration de la collecte d'informations sur les effectifs et la disposition des éléments de la LRA. Entre autres thèmes clefs, ils ont également examiné le retrait prévu des forces ougandaises de la Force régionale d'intervention et la nécessité de mettre au point des mesures visant à empêcher la LRA d'exploiter le déficit de sécurité, y compris la formation des forces armées centrafricaines destinée à permettre leur déploiement efficace dans des zones touchées par la LRA.

Toutefois, la question de savoir comment sustenter et rémunérer la force pour qu'elle puisse être déployée dans des zones reculées n'est toujours pas réglée.

70. La Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud a continué de fournir un appui logistique à la Force régionale d'intervention, notamment en facilitant l'accès aux vols des Nations Unies entre Djouba et Yambio du personnel du quartier général de la Force ainsi qu'en assurant les services d'entretien des véhicules et d'appui en matière informatique.

Protection des civils et aide humanitaire

71. Dans le cadre de l'« Opération Red Kite », la MONUSCO a continué de fournir un appui logistique à l'offensive lancée par les forces armées de la République démocratique du Congo pour démanteler les filières et perturber les mouvements de la LRA. La MONUSCO a continué d'échanger des renseignements avec lesdites forces et a établi trois bases d'opérations mobiles à Badolo, Nakale et Nagero, dans la province du Haut-Uélé.

Désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement

72. La MONUSCO a continué de mettre à exécution, notamment par le biais de brochures et de campagnes de radiodiffusion, l'opération « Bienvenue à la paix », pour inciter les membres de la LRA à la reddition; 12 hommes se sont rendus depuis le début de 2017.

Appui au développement à long terme et à la consolidation de la paix

73. Les fonds alloués à la stabilisation et au relèvement des zones touchées par la LRA sont notoirement insuffisants et ces questions ne font pas l'objet d'une grande attention. Les pouvoirs publics, de même que les acteurs du développement et de l'action humanitaire, notamment les entités des Nations Unies, font largement défaut.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

74. Les 6 et 7 décembre à Libreville, le BRENUAC a participé au septième Mécanisme de coordination sous-régionale des entités des Nations Unies à l'appui des programmes mis en œuvre par l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en Afrique centrale. Les participants ont examiné les moyens pour le système des Nations Unies de continuer à aider, en particulier, la CEEAC et la CEMAC à mettre en œuvre dans la sous-région le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

75. Les 23 et 24 mars, le BRENUAC a organisé à Libreville la réunion annuelle des responsables des antennes de l'ONU présentes en Afrique centrale, notamment les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général, les directeurs régionaux des organismes des Nations Unies et les coordonnateurs résidents. Les participants ont évalué les problèmes actuels de type régional et transfrontières, dans le cadre d'une stratégie élargie visant à renforcer la cohérence de l'approche de l'ONU et à appuyer les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix déployés dans la sous-région. Ils ont recommandé l'élaboration d'une stratégie sous-régionale destinée à contrer les menaces à la paix et à la sécurité, à renforcer la diplomatie préventive et le mandat de bons offices du BRENUAC et à resserrer la collaboration entre le BRENUAC, les envoyés et représentants spéciaux, les coordonnateurs résidents, les bureaux régionaux et les communautés économiques régionales.

76. Les 25 et 26 mars à Dakar, le BRENUAC a participé à la dix-huitième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui a été l'occasion d'examiner le travail accompli par l'ONU pour aider à tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse.

77. Les 4 et 5 avril à Gaborone, mon Représentant spécial a participé aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement pour les régions Afrique orientale et australe-Afrique occidentale et centrale. La réunion avait pour but de promouvoir une plus grande cohérence entre les programmes mis en œuvre par l'ONU dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, des droits de l'homme et de la consolidation de la paix.

IV. Observations et recommandations

78. Notant que les tensions politiques persistent dans la sous-région du fait de processus électoraux contestés et de difficultés socioéconomiques, j'encourage toutes les parties en présence à régler leurs différends par des voies pacifiques, en conformité avec les cadres juridiques existants. Je me félicite des efforts qui ont été entrepris dans la sous-région pour apaiser les tensions, y compris dans le cadre de dialogues véritables et inclusifs. J'encourage toutes les parties prenantes à travailler de concert, en toute bonne foi, pour trouver des solutions durables aux problèmes politiques, sociaux et économiques. À cet égard, je me félicite des mesures prises par le Gouvernement de la République du Cameroun afin de répondre aux préoccupations exprimées par les parties lésées dans le nord-ouest et le sud-ouest du pays. Je l'encourage à continuer de faire face à la situation de manière dynamique et pacifique. J'encourage également le Gouvernement de la République gabonaise à continuer de promouvoir les grandes réformes de la gouvernance dans le cadre d'un dialogue véritable et inclusif. J'espère sincèrement qu'une telle approche contribuera à améliorer le climat sociopolitique, à créer les conditions favorables à la tenue d'élections législatives crédibles et pacifiques, et à consolider la paix et la démocratie dans le pays. Mon Représentant spécial continuera à exercer ses bons offices et à prendre des initiatives de diplomatie préventive à l'égard de toutes les parties intéressées.

79. Je salue les efforts déployés par les gouvernements de la sous-région pour accélérer et renforcer l'intégration régionale, y compris la libre circulation des personnes. J'encourage les gouvernements et les populations à créer les conditions d'une intégration plus poussée qui permettra de stimuler la productivité économique, d'accroître les débouchés économiques et sociaux et de renforcer la coopération en matière de sécurité. Je me félicite de l'évaluation en cours du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, et j'espère que ses résultats contribueront à harmoniser les efforts entrepris à l'échelle régionale pour parer aux menaces communes à la sécurité et pour renforcer les capacités existantes. Mon Représentant spécial continuera de travailler avec les États membres de la CEEAC à cet égard.

80. Je suis très encouragé par les progrès accomplis dans la lutte contre Boko Haram et par la coopération régionale et internationale, combien digne d'éloges, sans laquelle ils n'auraient pas vu le jour. Ce groupe terroriste continue, malgré tout, de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité régionales, et ses activités continuent d'avoir des effets dévastateurs sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire et sur celle des droits de l'homme dans les zones où il sévit. J'exhorte toutes les parties prenantes à poursuivre leurs efforts pour mettre fin à la crise, en pleine conformité avec le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés. Je me félicite de la signature de l'Accord

tripartite entre les Gouvernements camerounais et nigérian et le HCR. Je suis toutefois préoccupé par des allégations concernant le refoulement de demandeurs d'asile nigériens au Cameroun. Je renouvelle mon appel pour un retour volontaire, dans la dignité et en toute sécurité, de toutes les personnes déplacées. Nous sommes prêts à travailler avec les deux Gouvernements, dans l'espoir que la Commission tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés nigériens sera créée dès que possible.

81. J'appelle les gouvernements des pays du bassin du lac Tchad à axer leurs efforts sur l'élimination des causes profondes qui, au-delà de la dimension militaire, ont contribué à l'émergence de la crise provoquée par Boko Haram, à savoir les besoins politiques et socioéconomiques des personnes situées dans des zones marginalisées. Qui plus est, par suite des succès militaires enregistrés par la Force multinationale mixte, les pays de la région ont désormais affaire à d'anciens membres de Boko Haram qui se sont rendus, outre ceux qui déjà, pour la plupart depuis des mois, voire des années, se trouvent en détention – des détenus, nationaux ou étrangers, dont il faut traiter la situation sans tarder, conformément aux normes internationales.

82. Je me félicite de la visite du Conseil de sécurité dans la région du bassin du lac Tchad, qui a permis d'appeler une attention fort nécessaire sur cette crise trop négligée par la communauté internationale. Celle-ci doit en effet appuyer la région, y compris en redoublant d'efforts pour répondre à ses besoins essentiels en matière d'aide humanitaire, de relèvement rapide et de développement, ainsi que pour apporter une aide financière et logistique aux pays touchés, à la Force multinationale mixte et à la Commission du bassin du lac Tchad. Je salue la tenue, le 24 février, de la Conférence humanitaire d'Oslo sur le Nigéria et la région du lac Tchad, qui a appelé l'attention du monde entier sur la grave crise humanitaire sévissant dans la région. La poursuite de l'engagement politique et l'acquittement rapide et complet des engagements des donateurs sont essentiels en la matière. J'encourage également la CEEAC et la CEDEAO à renforcer leur coopération et leur coordination dans la lutte contre les causes profondes de la crise provoquée par Boko Haram. Le Bureau régional et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont prêts à aider les deux organisations sous-régionales à cet égard.

83. Je me félicite de la nomination des hauts responsables du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et j'appelle les États de la région et les partenaires internationaux à fournir les ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à la mise en œuvre de la stratégie de sécurité maritime. Je demande à la CEEAC, à la CEDEAO et à la Commission du golfe de Guinée d'approfondir leur coopération et leur coordination. Je demande également aux pays de la région de redoubler d'efforts dans la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer, dans le golfe de Guinée. Le BRENUEAC, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, continuera d'apporter son aide à la lutte contre l'insécurité maritime et de rallier des soutiens en sa faveur.

84. Je me félicite de la récente entrée en vigueur de la Convention de Kinshasa, qui se révélera importante pour réduire la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la sous-région. Ce fait encourageant témoigne de l'engagement collectif des États concernés à prévenir et éliminer le commerce illicite des armes légères et à alléger les souffrances que celles-ci provoquent. Je voudrais encourager les signataires de la Convention qui ne l'ont pas encore ratifiée à le faire.

85. Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages continuent de mettre en danger les populations animales menacées dans la sous-région, y entraînant des effets

néfastes sur l'environnement, l'état de la gouvernance et la sécurité, notamment du fait des liens persistants entre ce type de trafic et les groupes armés. Je demande instamment aux gouvernements de la sous-région de tout faire afin d'éliminer le braconnage et de mettre en œuvre les décisions adoptées pour lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages, notamment celles énoncées dans la résolution 69/314 de l'Assemblée générale.

86. Je suis préoccupé par l'instabilité généralisée et par la persistance des violations des droits de l'homme en République centrafricaine, de même que par les attaques ciblant des soldats de la paix des Nations Unies dans le sud-est du pays. J'encourage les États de la sous-région à continuer de participer activement aux efforts de stabilisation. Mes Représentants spéciaux, Parfait Onanga-Anyanga et François Louncény Fall, continueront de collaborer étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales pour appuyer les actions nationales en faveur d'un règlement pacifique de la crise et pour mobiliser des soutiens financiers aux programmes d'aide humanitaire à l'intention des populations touchées. J'exhorte les partenaires régionaux et sous-régionaux à redoubler d'efforts à l'appui de la République centrafricaine, y compris en apportant leur plein concours à la promotion de la cessation des hostilités et en coopérant pour trouver des solutions communes aux problèmes transfrontières qui ont des incidences sur la situation dans le pays.

87. La LRA continue de cibler des civils dans des zones touchées de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine, ce qui y entraîne des effets délétères sur les conditions de sécurité. L'engagement indéfectible des États touchés et des partenaires régionaux et internationaux à lutter contre les manifestations immédiates de violence de la LRA ainsi qu'à financer des programmes plus larges de protection, d'aide humanitaire et de développement, sera essentiel pour mettre fin à la menace que représente la LRA. En outre, après le retrait des forces ougandaises et sud-soudanaises de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et la cessation de l'appui de forces spéciales des États-Unis d'Amérique, ce sera au tour des parties prenantes nationales, régionales et internationales de tout faire pour empêcher la LRA de profiter de l'appel d'air ainsi créé, notamment en procédant à la restructuration et au renforcement nécessaires de la Force régionale d'intervention et en formant les effectifs des Forces armées centrafricaines. Je suis reconnaissant aux soldats des forces ougandaises et de la Force régionale d'intervention ainsi qu'aux pays contributeurs pour leur dévouement et leur engagement, la poursuite de leurs efforts et de leurs opérations demeurant essentielle pour enrayer la menace posée par la LRA.

88. Je remercie également les gouvernements des pays d'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée et d'autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je souhaite par ailleurs exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité dans la région. Je remercie également le Gouvernement et le peuple de la République gabonaise de leur généreuse hospitalité et de leur soutien en faveur du Bureau régional. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour leur soutien au Bureau régional et leur collaboration avec ce dernier.

89. Enfin, je souhaite remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et le personnel du BRENUAC pour les efforts qu'ils déploient au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
